

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2026/34

## Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 27

Suppléants votants : 00

Procurations : 03

Votants : 30

Pour : 30

Contre : 00

Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle de Bussière-Galant, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 17 février 2026

TITULAIRES PRESENTS : M. DEXET Emmanuel, Mme JACQUEMENT Eliane, M. BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, M. CAILLOT Alain (procuration de M. BONNAT Christian), M. DESROCHE Christian (procuration de M. LE GOFF Jean), Mme PRADIER Claudine, M. DEVARISSIAS Philippe, M. CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence, M. GAYOT Loïc, M. MASSY Jean-Marie, M. GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE Valérie (procuration de M. GOUDIER Jean-Louis), M. CARPE Jean-Christophe, Mme LANTERNAT Floriane, M. JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, M. BARRY Jacques, M. DARGENTOLLE Georges, M. DELOMENIE Bernard, M. CUILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie, M. DOGNON Jean-Bernard.

SUPPLEANTS PRESENTS : Mme LACOURARIE Bernadette

EXCUSES : M. BONNAT Christian, M. GOUDIER Jean-Louis, M. ESCOUBEYROU Pascal, M. LE GOFF Jean, M. GARNICHE Roland, M. MARCELLAUD Didier, Mme CHEYRONNAUD Céline, Mme HILAIRE-GENIN Karine.

SECRETAIRE : M. BARRY Jacques

**Objet : Fond de Soutien à l'Immobilier d'Entreprise de Commerce (FSIEC) pour l'entreprise « Les curiosités de Laéma » (EURL), située à Nexon.**

## Exposé :

Madame Marie-Elise AMRI a créé le 5 novembre 2025 l'EURL « Les curiosités de Laéma » pour reprendre le fonds de commerce d'habillement (« Cathy boutique ») situé 7 place de la République à Nexon.

Elle reprend en location (bail commercial) le local actuel d'une surface de 143 m<sup>2</sup> et doit mettre en œuvre des travaux d'aménagement (en particulier enseigne/store, cloisons et peintures) afin de mener son activité.

Pour ces travaux d'aménagement du local d'un **montant prévisionnel de 4 349 € HT de dépenses éligibles, l'entreprise sollicite auprès de la Communauté de communes une aide au titre du FSIEC de 869 €, soit 20% des dépenses éligibles hors taxe.**

Cette demande remplit les conditions d'éligibilité du règlement d'aide FSIEC adopté par délibération du conseil communautaire du 9 juillet 2024, en termes de type d'activité, localisation et type de dépenses.

## Délibération :

Vu la Délibération du Conseil communautaire n°2024/62 en date du 09 juillet 2024 de définition des fonds de soutien à l'immobilier d'entreprise de commerce et d'autres activités.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **attribue** à l'EURL Les curiosités de Laéma, au titre du FSIEC, une aide maximale de 869 € représentant 20% de la dépense éligible, pour la réalisation de travaux d'aménagement du local situé 7 place de la République à Nexon.
- **autorise** le Président à effectuer les démarches et à signer tout document nécessaire au versement de cette aide.

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture  
le :  
Publié ou notifié  
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 24 février 2026.

Le Président,

